

COMMUNE AULNAY SUR MAULDRE
CONSEIL MUNICIPAL du 8 Juillet 2019 9h00

COMPTE RENDU

Liste des délibérations :

- 2019-32** AFFAIRES GENERALES Tarifs pour la Fête nationale du 14 juillet
2019-33 AFFAIRES GENERALES Avenant au Centre de loisirs

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Noëlle ABADIE, Monsieur Didier BROQUET, Madame Martine CHAINE, Monsieur Jean-Christophe CHARBIT, Monsieur Jean-Pierre CHAUVIN, Madame Jacqueline DUBOST, Monsieur Laurent PHILIPPE, Monsieur Jean-Baptiste WASSER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame Céline ALIX (pouvoir donné à Monsieur Jean-Baptiste WASSER), Madame Marie ARMBRUST (pouvoir donné à Monsieur Jean-Christophe CHARBIT), Monsieur Jacky BLONDEL (pouvoir donné à Monsieur Didier BROQUET), Monsieur Michel CONTET (pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre CHAUVIN), Madame Laurence MARTIN (pouvoir donné à Madame Jacqueline DUBOST), Madame Murielle TAVARES (pouvoir donné à Madame Marie-Noëlle ABADIE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent PHILIPPE

Date de la convocation : 04/07/2019
Date d'affichage : 04/07/2019

Nombre de conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 14

Rapporteur : Monsieur CHARBIT

1) OBJET : Fixation des tarifs applicables pour la manifestation du 14 juillet 2019

La municipalité organise des festivités pour le 14 juillet. Il y a lieu d'acter les tarifs afin d'encaisser les recettes afférentes.

Tarifs :

- Boissons :
- Verre soda : 1 €
 - Bière : 2 €

- Bouteille de vin rosé et rouge : 10 €
- Bouteille de champagne : 20 €

Repas : Apéritif – Repas - concert

- 20 Euros par adulte
- 10 Euros par enfant (<12 ans)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
DECIDE de refuser l'application des tarifs du 14 juillet 2019.

6 voix pour : Madame Marie ARMBRUST, Monsieur Jacky BLONDEL, Monsieur Didier BROQUET, Monsieur Jean-Christophe CHARBIT, Madame Jacqueline DUBOST, Madame Laurence MARTIN)

7 voix contre : Madame Marie-Noëlle ABADIE, Madame Céline ALIX, Madame Martine CHAINE, Monsieur Jean-Pierre CHAUVIN, Monsieur Michel CONTET, Monsieur Laurent PHILIPPE, Monsieur Jean-Baptiste WASSER

1 abstention : Madame Murielle TAVARES

Rapporteur : Monsieur CHARBIT

- 2) OBJET : Marché Public - Autorisation de signature permettant au Maire de corriger une erreur matérielle survenue dans l'attribution du marché dans le cadre de la construction du Centre de loisirs**

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal n°2017-87 du 23 décembre 2017 relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un centre de loisirs,

VU la délibération n° 2017-21 du 10 mai 2017 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal au Maire en ce qui concerne les marchés publics,

VU la décision d'attribution et de signature des marchés n° 2018-01 du 9 février 2018,

VU la décision d'attribution et de signature des marchés n° 2018-01 BIS qui annule et remplace la décision 2018-01 du 9 février 2018, suite à une erreur matérielle sur le lot 1,

Considérant que l'erreur matérielle constatée sur le montant du lot 3 n'a pas été corrigée pour être en conformité avec le marché attribué et pouvoir ainsi procéder au règlement des travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-21 du 5 mai 2019 retirant délégations au Maire,

Considérant la nécessité d'annuler et de remplacer pour erreur matérielle la décision d'attribution et de signature des marchés n° 2018-01 BIS du 14 mars 2018 pour corriger pour le lot 3 le montant de la prestation qui ne correspond pas au montant du marché,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Commune,

Après en avoir délibéré, décide,

D'autoriser le Maire à signer la nouvelle décision d'attribution et de signature des marchés n° 2019-01 qui annule et remplace la décision d'attribution et de signature des marchés n° 2018-01 BIS.

D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire pour corriger l'erreur matérielle et se conformer au marché relatif à la construction d'un centre de loisirs tel qu'il a été décidé :

. Lot n°3 Plomberie chauffage

Attributaire: entreprise CLIM LAMBERT. 472, Rue de Béthemont 78630 Orgeval

13 voix pour : Madame Marie-Noëlle ABADIE, Madame Céline ALIX, Madame Marie ARMBRUST, Monsieur Jacky BLONDEL, Monsieur Didier BROQUET, Madame Martine CHAINE, Monsieur Jean-Christophe CHARBIT, Monsieur Jean-Pierre CHAUVIN, Madame Jacqueline DUBOST, Madame Laurence MARTIN, Monsieur Laurent PHILIPPE, Madame Murielle TAVARES, Monsieur Jean-Baptiste WASSER.

1 voix contre : Monsieur Michel CONTET

Pour extrait conforme,

Aulnay-sur-Mauldre le 08/07/2019

Le Maire,

Jean-Christophe CHARBIT

